

## Covid-19: la CEDH rejette le recours des étudiants en BTS pour le contrôle continu

Paris, 4 mai 2021 (AFP) -

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a rejeté mardi le recours des étudiants en BTS qui réclamaient l'annulation de leurs examens au profit du contrôle continu, a-t-on appris auprès de leur avocat.

Ces étudiants estiment que la situation sanitaire ne leur permet pas de passer leurs examens de BTS dans de bonnes conditions. Ils demandaient à la CEDH de suspendre la tenue de ces examens en présentiel qui démarrent le 10 mai pour la plupart.

Dans sa décision, dont l'AFP a obtenu copie, la CEDH explique avoir décidé "de ne pas indiquer au gouvernement français, en vertu de l'article 39" de son règlement, "la mesure provisoire" demandée. "En conséquence, la Cour ne prendra pas la mesure sollicitée", est-il écrit.

"Nous sommes déçus car on a le sentiment d'une forme d'impuissance de nos juridictions, qui ne favorisent pas le débat", a réagi auprès de l'AFP Me Vincent Brengarth, qui représente 15 étudiants en BTS.

Selon lui, "il est incompréhensible de vouloir faire passer à tout prix en présentiel un examen qui sera, on le sait, dévalué".

Depuis plusieurs semaines, les 180.000 étudiants en BTS, représentés notamment par un collectif "BTS en détresse", mettent la pression sur le gouvernement pour que les règles du jeu de leurs examens soient totalement revues.

En fin de semaine dernière, le Conseil d'Etat avait avalisé le déroulement des examens en présentiel pour ces étudiants en BTS, le juge des référés soulignant que des moyens spécifiques sont mis en place pour respecter les règles sanitaires et qu'une session de rattrapage sera prévue en juillet.

Mi-avril, le gouvernement avait fait un pas vers les candidats en BTS qui ne pourront pas valider leur diplôme cette année en raison de la crise sanitaire, leur accordant la possibilité de se présenter exceptionnellement à une session de rattrapage. Concrètement, les candidats qui ne pourront se rendre à une épreuve, notamment parce qu'ils sont positifs au Covid-19, auront zéro à l'épreuve mais pourront encore, si besoin, valider leur diplôme grâce au rattrapage, avait précisé le ministère de l'Enseignement supérieur.

Le brevet de technicien supérieur (BTS) se prépare en deux ans après le bac. L'an dernier, confinement oblige, les épreuves finales des deuxièmes années avaient été annulées au profit du contrôle continu. Mais cette année, malgré l'épidémie, le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer a dit vouloir les maintenir.

asm/vac/ito/mpm

Afp le 04 mai 21 à 16 04.

